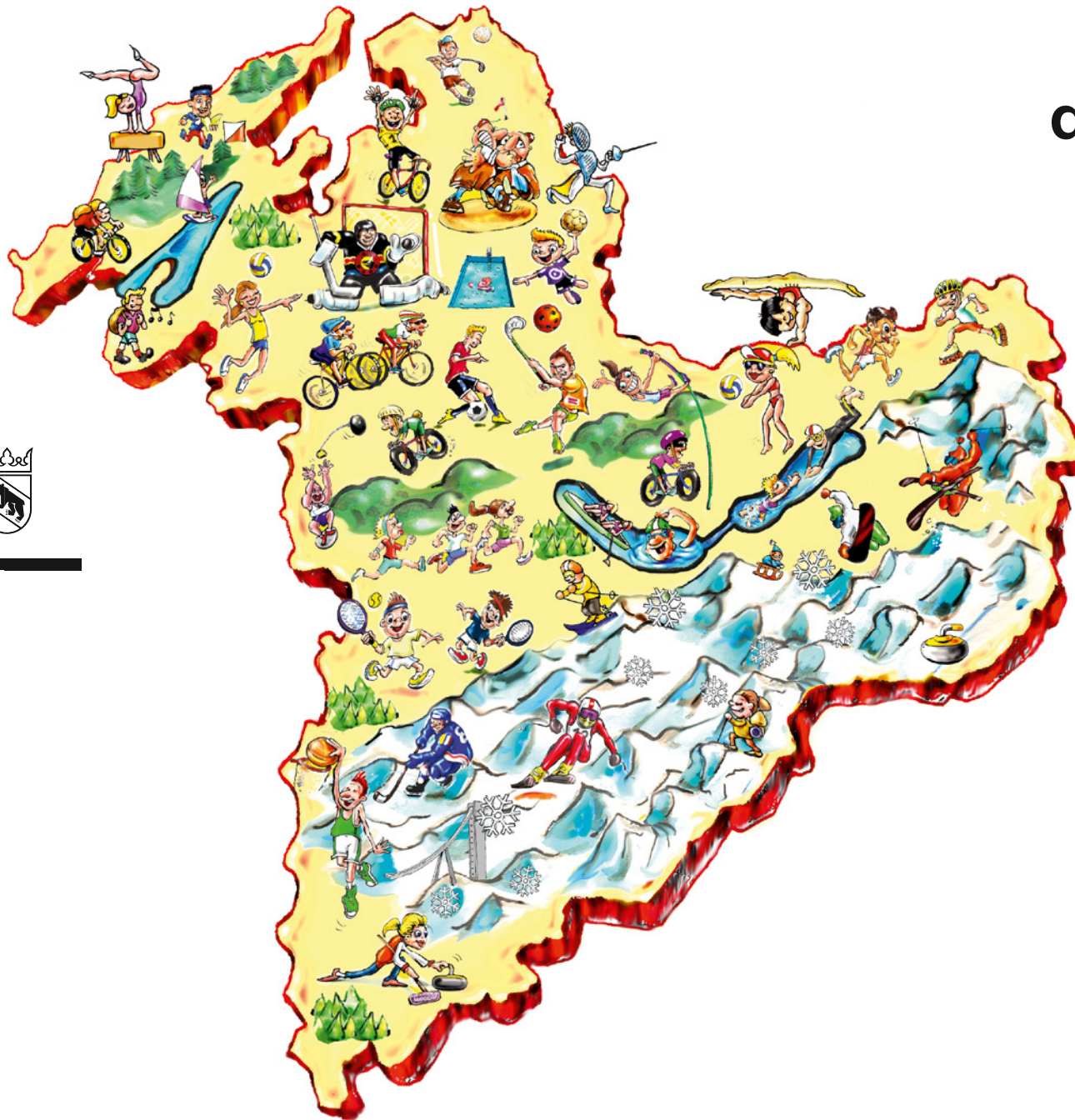


Stratégie sportive du canton de Berne



Préambule

Nous nous réjouissons à l'idée de vous présenter, au nom du Conseil-exécutif du canton de Berne, la stratégie «Sport canton de Berne». Grâce à cette dernière, le Conseil-exécutif détermine les points clés de la politique sportive cantonale.

Le sport et l'activité physique contribuent de manière déterminante à la qualité de vie de l'individu et, pour la société, ils sont un apport précieux en matière de promotion de la santé et dans les domaines de l'éducation, de la culture, du tourisme et de l'économie. Grâce à des prestations et des mesures adaptées aux groupes cibles, dans le sport organisé ou au sein de structures informelles, durant le sport scolaire ou les loisirs, dans le sport de masse ou d'élite, le canton de Berne s'efforce d'amener sa population à augmenter la pratique du sport et de l'activité physique.

En raison de son importance sur le plan social et économique et de son potentiel préventif, la promotion du sport scolaire, du sport de masse pour tous les âges et du sport d'élite est une tâche d'intérêt public et, à ce titre, elle incombe au canton de Berne. En outre, la collaboration entre le canton de Berne et d'autres institutions actives dans le domaine de la promotion du sport et du mouvement doit être optimisée.

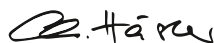
Par la présente stratégie sportive, le Conseil-exécutif a créé les conditions cadres pour une politique sportive novatrice et durable dans le canton de Berne.

Le directeur de la police
et des affaires militaires

La directrice
de l'instruction publique



Philippe Müller
Conseiller d'État



Christine Häsler
Conseillère d'État

Le Conseil-exécutif a l'intention de renforcer le canton de Berne en tant que canton sportif et d'exploiter de manière ciblée les dimensions de l'impact du sport:



1. Condition physique et santé

Le sport et le mouvement peuvent agir positivement sur la santé et le bien-être des personnes.



2. Éducation globale et épanouissement

Grâce à ses côtés ludiques, au suspense qu'il génère et aux possibilités d'expression créative, le sport a toute son importance dans l'éducation.



3. Intégration et cohésion sociales

Par le sport et le mouvement, il est possible de promouvoir un contact respectueux avec autrui et de contribuer ainsi à la cohésion et à l'intégration sociales.



4. Économie et durabilité

Dans le canton de Berne, le sport revêt une importance économique non négligeable et de nombreux postes de travail y sont liés.

Introduction

En 2004, le Conseil-exécutif avait adopté des lignes directrices cantonales pour le sport et un concept cantonal comprenant sept principes directeurs assortis d'un catalogue de mesures. Dix ans plus tard, la Commission d'experts pour le sport a évalué la mise en œuvre de ces lignes directrices et relevé notamment deux éléments: d'une part, le petit nombre d'objectifs atteints et, d'autre part, l'absence de stratégie sportive à proprement parler, avec des orientations stratégiques permettant de guider le développement du sport dans le canton.

En juillet 2015, le Conseil-exécutif a chargé l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) de collaborer avec les autres Directions et les principaux partenaires privés afin de développer une stratégie sportive pour le canton de Berne. Cette dernière constituera la base de toutes les initiatives que le canton prendra à l'avenir en matière de sport.

L'objectif de la stratégie sportive est de définir les futurs points clés de la politique sportive du canton de Berne. Cette dernière a été élaborée sous la forme d'un projet de grande ampleur et a été terminée en automne 2017. Le Conseil-exécutif a adopté le rapport comprenant la vision, les orientations stratégiques et les champs d'action le 20 décembre 2017. Le 27 mars 2018, le Grand Conseil a approuvé par 123 voix contre 3 abstentions la prise de connaissance de la stratégie sportive.

La version détaillée du rapport comprenant des exemples de mesures et des déclarations de planification adoptées dans le cadre du débat du Grand Conseil est disponible sur le lien suivant:

www.be.ch/strategie-sportive

Par conséquent, le canton de Berne dispose désormais d'une stratégie sportive à proprement dite et souhaite se confronter à la mise en pratique des mesures. La présente stratégie sportive du canton de Berne constitue le fondement de toutes les mesures cantonales de promotion du sport et de l'activité physique. Elle a pour but de faire le point sur les divers domaines de cette promotion et de définir les grands axes politiques en la matière.



Berne, canton sportif: BE bouge – BE passionne – BE enrichit

Portant le sport bernois vers l'avenir, cette vision fonde les orientations stratégiques, les champs d'actions et les éventails de mesures. L'objectif est de renforcer durablement la promotion du sport dans le canton de Berne, lequel se veut résolument sportif.

Berne, canton sportif: BE bouge

- > Le canton de Berne améliore le cadre général du sport et le rend plus accessible. Les enfants et les adolescents reçoivent un bon enseignement sportif
- > Le canton de Berne met en œuvre des programmes de promotion du sport, à l'intention de destinataires de tous âges
- > Le canton de Berne bouge, et encourage les changements et les nouveautés
- > Le canton de Berne constitue une destination touristique de choix pour le sport et l'activité physique



Berne, canton sportif: BE passionne

- > Le canton de Berne crée les conditions nécessaires à une pratique sportive individuelle ou collective, suscitant émotions et plaisir
- > Le canton de Berne accueille nombre de manifestations d'importance régionale, cantonale, nationale et internationale
- > Le canton de Berne propose diverses activités physiques dans le cadre du sport scolaire et favorise la pratique régulière du sport



Berne, canton sportif: BE enrichit

- > Le canton de Berne fait prendre conscience des divers effets du sport
- > Le canton de Berne reconnaît et honore l'engagement bénévole
- > Le canton de Berne soutient les doubles parcours. Concilier sport et formation ou emploi, c'est possible
- > Le canton de Berne soutient et encourage l'activité physique quotidienne des enfants et des adolescents
- > Le canton de Berne, qui abrite des écoles supérieures, crée un cadre favorable à un enseignement sportif, à la recherche et au développement



Champs d'action





Sport pour tous

De manière analogue aux mesures que prend la Confédération en matière sportive, l'appellation «Sport pour tous» tient lieu de synonyme pour le sport de masse. Elle comprend tant le modèle traditionnel du sport pratiqué en association que des activités sportives non organisées, avec ou sans compétition et comparaison des performances. Par sport non organisé, il faut entendre que l'activité n'est pas dirigée et qu'elle n'est pas proposée par une association sportive ni par un acteur commercial. Le sport organisé fait lui l'objet d'une direction claire, et les activités relevant de cette catégorie peuvent être proposées par des associations, des écoles, des communes, des cantons, la Confédération, des groupes d'intérêt et des acteurs privés ou commerciaux.

1. Améliorer la coordination du sport au plan communal et régional

Le canton de Berne œuvre à une bonne collaboration entre la Confédération, le canton et les communes. Ces dernières jouent un rôle majeur dans le domaine de la promotion du sport. L'objectif est de mettre sur pied des réseaux de sport et d'activité physique, locaux ou régionaux, supplémentaires avec des coordinateurs formés, afin de mieux utiliser les synergies et les ressources.

2. Promouvoir de nouvelles disciplines et activités sportives

L'objectif est de proposer un large éventail de disciplines sportives et d'activités physiques dans le canton de Berne. L'arrivée de nouvelles disciplines et activités est suivie de près et soutenue lorsque cela est possible. Selon ses moyens, le canton de Berne conseille et soutient les organisateurs engagés qui lancent et maintiennent des activités sportives.

3. Encourager le sport et l'intégration

Le sport et l'activité physique permettent à quiconque de s'intéresser à la vie sociale et d'y participer. Favorisant le respect entre les individus, le sport contribue à la cohésion et à l'intégration sociales. Dans ce domaine, le canton de Berne et ses partenaires soutiennent la population et veillent à ce que tous aient accès facilement aux disciplines sportives et aux activités physiques. À cet égard, le partage et l'intégration dans la société revêtent une importance particulière. Un défi restant à relever sera l'adaptation des structures, tant sur le plan social qu'architectural, pour les rendre accessibles et utilisables par tout un chacun.

4. Soutien et conseil aux associations, aux fédérations et au sport non organisé

Le canton de Berne soutient les initiatives émanant des associations et des fédérations sportives, et des particuliers dans la limite des possibilités qui sont les siennes. Ce faisant, il crée les conditions nécessaires au maintien d'une vie sociale et sportive dans le canton. La professionnalisation de certaines tâches au sein des associations permet de soulager les bénévoles, qui peuvent se concentrer sur leur mission principale sans être par exemple entravés par des activités administratives.



Sport de haut niveau

1. Consolider la promotion des athlètes et des entraîneurs

Les instances responsables du sport de performance sont les fédérations nationales, réunies sous la bannière de Swiss Olympic. À long terme, fêter des succès au plan international n'est possible que si les objectifs du sport de performance sont arrêtés non seulement par les acteurs privés, mais aussi soutenus et coordonnés par la Confédération, les cantons et les communes.

a. Définir dans des directives la nature du soutien au sport de haut niveau

Il est prévu que le canton de Berne définisse dans des directives ad hoc quelles seront les mesures de promotion en faveur du sport de haut niveau. Le but est qu'elles profitent tant aux athlètes qu'aux personnes dirigeant les entraînements. À cet égard, les stratégies de promotion de Swiss Olympic et des fédérations sportives nationales servent de base. Il est prévu que le canton de Berne focalise son engagement sur la relève et la catégorie de transition.

b. Définir le cadre de la promotion de la relève

Le canton de Berne crée les conditions permettant aux associations et aux fédérations d'assurer l'entraînement et la promotion de leurs jeunes talents. Dans ce cadre, il conviendra d'accorder plus d'importance au contrôle de la qualité. Un responsable cantonal pour le sport de haut niveau devra assurer un service de conseil aux jeunes talents, aux associations et aux fédérations. Chaque partenaire du sport doit désigner un interlocuteur, pour permettre de mieux harmoniser le sport et la formation. Si les fédérations estiment qu'il est nécessaire d'étendre les possibilités de promotion au sein des institutions de formation (p. ex. mise sur pied d'une école au label de qualité Swiss Olympic), le canton peut soutenir et coordonner la démarche.

c. Étoffer le conseil destiné au sport de haut niveau

L'idée est que non seulement les membres de la relève, mais également toutes les personnes pratiquant le sport d'élite, les fédérations concernées et leurs entraîneurs, puissent recevoir un conseil dans le domaine du sport de haut

niveau. D'une part, ce conseil doit émaner du responsable cantonal pour ce type de sport, qui coordonne étroitement son action avec les fédérations régionales, cantonales et nationales, Swiss Olympic, et l'OFSP à Macolin. Il conseille les offices de la formation en vue de l'application des critères d'intégration dans le programme bernois de soutien aux jeunes talents et aide les écoles à mettre sur pied des structures de soutien à la relève. Enfin, une autre tâche centrale est de regrouper toutes les institutions actives dans la promotion du sport de haut niveau.

d. Soutenir le sport de haut niveau en qualité d'employeur

Il faut que l'administration cantonale soigne son image d'employeur favorable aux apprentis pratiquant le sport d'élite et propose également un nombre croissant de postes de travail à temps partiel destinés aux adultes pratiquant ce type de sport. Il faut maintenir et, dans la mesure du possible, étendre les diverses formations. Il faut que les labels accordés par Swiss Olympic aux entreprises formatrices et employeurs encourageant la pratique du sport d'élite gagnent en notoriété dans le canton de Berne.

e. Soutenir financièrement le sport de haut niveau

Par son engagement, le canton de Berne entend soutenir les athlètes de pointe durant leur carrière sportive, leur offrir une reconnaissance et

les motiver à poursuivre leur parcours au sein du sport d'élite. Des moyens supplémentaires doivent être engagés pour alimenter les nombreux organismes des fédérations qui assurent cette promotion et maintenir ces dernières dans le canton de Berne, pour qu'à l'avenir, ses athlètes puissent également fêter des succès.

2. Promouvoir les manifestations sportives

Des manifestations sportives périodiques et uniques mettent le canton de Berne en valeur en sa qualité de destination touristique, sur la scène nationale et internationale.

Les manifestations sportives se déroulant dans le canton de Berne doivent être maintenues, et il faut faire en sorte que de nouvelles manifestations le choisissent également comme cadre. Avec le monde économique, le canton de Berne soutient les organisateurs locaux et les fédérations nationales en matière d'acquisition de grandes manifestations sportives nationales et internationales, et expose avec la transparence requise le soutien qu'il peut accorder à ce titre. Le canton de Berne sait toute l'importance que revêtent les manifestations sportives pour le tourisme, la promotion des lieux et l'économie. La création de valeur ajoutée par de telles manifestations doit avoir lieu dans le canton de Berne. Même si ce dernier n'en est pas l'organisateur, il doit en être perçu comme le facilitateur.



Formation et sport

1. Enseignement obligatoire du sport

Dans le domaine de la formation et du sport, l'objectif central est d'assurer un enseignement sportif de qualité. Cela n'est possible qu'à condition de disposer de suffisamment d'heures, de plans d'études conçus pour chaque niveau, de matériel didactique moderne et d'un corps enseignant bien formé et motivé.

a. Mettre en œuvre les bases légales fédérales

L'objectif est que, dans le canton de Berne, toutes les écoles disposent de suffisamment d'infrastructures sportives pour garantir la bonne exécution des prescriptions fédérales. Par ailleurs, il est prévu de combler les lacunes relatives au matériel didactique destiné aux cours de sport.

b. Engager des enseignants de sport qualifiés à tous les niveaux scolaires

La qualité de l'enseignement dépend de la formation et de la motivation des membres du corps enseignant. En ce qui concerne la qualification des maîtres donnant des heures de sport, il faut maintenir le niveau, qui est en principe bon. Pour combler des lacunes constatées au niveau de l'école obligatoire, des formations et perfectionnements seront offerts. L'objectif est que, dans tout le canton de Berne ou presque, l'enseignement du sport soit dispensé à tous les niveaux par des personnes qualifiées.

2. L'école en mouvement

«L'école en mouvement» comprend divers concepts et idées permettant de favoriser l'activité physique à l'école et un parcours scolaire global. Elle comprend des offres telles que le sport en tant que cours facultatif, les journées de sport scolaire ou le sport scolaire facultatif, mais aussi diverses mesures pour encourager le mouvement dans le cadre de l'apprentissage et de l'enseignement quotidien.

a. Favoriser l'activité physique dans le quotidien scolaire

L'objectif est que «L'école en mouvement» devienne un élément indissociable de la culture scolaire bernoise. Le canton de Berne favorise et soutient le développement des écoles et les encourage à participer à des programmes de promotion de l'activité physique et de la santé, comme à appliquer à l'interne des mesures à cette fin. Il est souhaitable que la promotion de l'activité physique et de la santé figurent dans les chartes de tous les établissements scolaires. Il convient de tirer parti de l'infrastructure d'un établissement pour y organiser des activités sportives scolaires et extrascolaires.

b. Encourager la participation à des rencontres de sport scolaire

L'objectif est de maintenir un riche éventail de manifestations de sport scolaire par le biais du financement, par le canton de Berne, de telles manifestations au niveau cantonal et national. Par ailleurs, il faut veiller à ce que le canton favorise la participation des élèves de tous âges provenant de toutes les régions bernoises à des championnats de sport scolaire.

c. Nommer des personnes préposées à la promotion du sport, du mouvement et de la santé

Pour mettre en œuvre et coordonner «L'école en mouvement» au sein d'un établissement scolaire, il est judicieux et recommandable de bénéficier de l'intervention d'une personne responsable en matière de promotion de l'activité physique et de la santé, issue du corps enseignant de l'établissement.

3. Promotion des sportifs et sportives d'exception

Concilier une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive est un objectif ambitieux. Pour assurer l'égalité des chances dans la promotion des jeunes talents, le canton de Berne fixe les conditions générales applicables à ces mesures. À cet effet, il révisé les dispositions légales, notamment celles concernant l'école obligatoire, et élabore des lignes directrices cantonales. Pour assurer l'examen uniforme du droit aux mesures de promotion, il définit par ailleurs des critères cohérents en vue de l'évaluation de ces jeunes talents à tous les degrés, et définit à l'échelle cantonale le droit à bénéficier de telles mesures. De plus, il convient de définir les compétences de la personne responsable du sport d'élite au niveau cantonal et de mettre à sa disposition les ressources nécessaires. Enfin, il faut que les écoles restent libres de mettre en œuvre des solutions individuelles.



Thèmes transversaux / éléments fondamentaux

1. Enrichissement pour la société

Sous toutes ses facettes, le sport est présent dans la société et constitue un élément central des loisirs et des divertissements.

a. Garder la santé

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, le canton de Berne soutient le sport et le mouvement. Il convient de garantir l'égalité des chances en matière d'accès au sport et à l'activité physique pour tous les âges. Il faut que les employés cantonaux puissent aussi bénéficier des avantages du sport et de l'activité physique pour améliorer leur santé ou faire de la prévention. Cet engagement se veut exemplaire et, dans la mesure du possible, peut être proposé à des entreprises ou à d'autres organisations.

b. Promouvoir l'engagement bénévole

L'engagement bénévole est à la base du sport cantonal, notamment des nombreuses associations sportives, parallèlement aux manifestations sportives qui existent également grâce aux efforts de ces personnes. Les attentes à l'égard du travail bénévole, particulièrement pour ce qui est du temps à lui consacrer, ont tendance à augmenter.

Il convient de renforcer le travail bénévole dans le sport, au vu de l'importance qu'il revêt tant pour l'État que pour la société. Il est notamment crucial de mieux en assurer la reconnaissance au sein de la collectivité. Le but est que les personnes s'engageant à titre bénévole reçoivent un document attestant de leur activité.

2. Travailler ses relations publiques et construire son réseau

Les domaines du sport et de l'activité physique comptent de nombreux acteurs. Pour qu'ils gagnent en importance dans le canton de Berne, il importe de bâtir un réseau solide, d'instaurer et de maintenir une bonne collaboration, et de mener une communication active.

L'objectif est que, grâce à la coordination et au regroupement de ressources déjà disponibles, le canton de Berne mette sur pied une structure devant une plaque tournante pour le sport. Ce centre de compétences sera en mesure de fournir les premières informations à qui en a besoin. Si nécessaire, une requête sera transmise aux offices correspondants. Il s'agit de rendre le sport plus visible et d'en améliorer l'image dans le canton de Berne.

3. Intégrer l'économie

a. Étendre le réseau et la collaboration

L'économie propose divers produits et prestations en vue du soutien et du déroulement d'activités sportives. Le sport crée lui aussi de la valeur et des postes de travail.

Il convient de renforcer le sport bernois afin que les besoins soient mieux perçus. Le canton de Berne peut rassembler les acteurs concernés. À cet égard, il faut soutenir la création de canaux d'échange appropriés. Par ailleurs, le canton peut définir activement sur quoi porteront les échanges.

L'objectif est que par les nouveaux réseaux et la présence renforcée du sport dans les esprits, il soit possible de sensibiliser l'économie aux aspects positifs, mais aussi aux besoins du sport. Ceci dans le but de gagner des secteurs neufs et traditionnels de cette dernière à la cause du soutien au sport de masse et de haut niveau. Les partenariats sportifs qui en découleront doivent amener une plus-value tant à l'économie qu'au sport.



b. Améliorer l'utilisation des infrastructures sportives

De bonnes infrastructures sportives sont indissociables de la promotion du sport. À cet égard, le canton de Berne collabore étroitement avec les régions et les communes; la coordination au niveau régional devrait permettre à des installations bien dimensionnées de voir le jour. Pour y arriver, il faut avoir une représentation globale des infrastructures actuelles du canton. Il est prévu que la base de données créée à cet effet sera administrée par les communes et des organisations privées. Parallèlement aux écoles et aux associations, les infrastructures doivent aussi être à disposition d'autres organisations et prestataires de sport.

La planification du territoire veille à prévoir de bons espaces voués à l'activité physique, par le biais d'une urbanisation interne répondant à des critères qualitatifs. Lors de constructions importantes, ou de changements d'affectation de parcelles, par exemple, il faut prévoir des surfaces utilisables dans une large mesure pour le sport et l'activité physique afin de créer autant que possible des espaces de ce type destinés à tous les âges. L'objectif est également de permettre à chacun de se déplacer par ses propres forces, que ce soit pour se rendre à sa formation ou à son lieu de travail ou pour s'adonner à ses loisirs.

4. Tirer profit des découvertes effectuées dans les sciences du sport

Des personnes formées en sciences du sport fournissant l'expertise et les conseils nécessaires, les études et les évaluations en la matière sont aussi d'une importance capitale pour assurer une gestion pertinente et un développement efficace de la promotion du sport et de l'activité physique, mais aussi une planification et une mise en œuvre ciblées.

L'idée est de soutenir la pratique sportive et la formation avec les connaissances provenant des sciences du sport, lesquelles sont aussi mises à profit dans les projets de promotion du sport développés et évalués par le canton de Berne. Il s'agit de mettre à profit les bases élaborées au cours des dernières années ainsi que l'expertise, mais aussi de faire usage et de maintenir le savoir. Le transfert de savoir entre les sciences du sport et la pratique sportive est assuré par l'instauration de structures favorisant les échanges, notamment des journées destinées à des spécialistes ou des ateliers.

5. Gagner le monde politique à la cause du sport

a. Définir les bases légales

Le canton de Berne mène une politique sportive adaptée aux besoins de toute sa population et entend assurer à chacun l'accès au sport et à l'activité physique. À ce titre, il s'engage activement comme partenaire des communes, d'organisations sportives et de prestataires sportifs privés. Les trois principes essentiels de la politique sportive cantonale sont l'indépendance du sport, le caractère subsidiaire de la promotion cantonale en matière de sport, et la collaboration partenariale.

b. Définir le cadre financier

Le canton de Berne poursuit son engagement actuel en faveur du sport de masse et du sport de haut niveau, en maintenant le financement par le biais du budget ordinaire. Il s'efforce par ailleurs d'étendre l'acquisition de fonds de tiers. Si le besoin s'en fait sentir et en fonction des moyens et des possibilités à sa disposition, il lui est possible d'étendre l'engagement prévu par la stratégie sportive du canton de Berne par le biais d'une augmentation du budget consacré au sport, autorisée par les organes cantonaux compétents en matière de finances, et de moyens provenant du Fonds du sport.

Organisation et collaboration

En Suisse, la promotion du sport est soumise au principe de subsidiarité. Par conséquent, cela requiert, outre une bonne collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, un réseautage entre institutions de droit public et de droit privé.

Tâches incombant au canton de Berne

Le canton de Berne s'engage dans la promotion du sport et de l'activité physique, et crée les conditions requises pour la création et l'établissement durable de telles activités au plan régional. Parallèlement à la mise en œuvre des tâches confiées par la Confédération, telles que la formation scolaire ou la conduite, l'organisation, l'exécution et la promotion de Jeunesse+Sport, il incombe aussi au canton de Berne de créer d'autres moyens pour promouvoir le sport, permettant à tous de faire du sport toute leur vie, quelle que soit la classe d'âge. Outre la construction et l'exploitation de ses infrastructures sportives, il incombe également au canton de planifier la création d'espaces consacrés à l'activité physique et de répartir l'argent provenant du Fonds du sport.

Il est prévu de créer un centre de compétence en matière sportive afin de garantir des prestations de haute qualité et des renseignements pertinents et conformes aux attentes de la clientèle. Ce centre constituera le point de contact pour toutes les questions liées au sport et disposera de toutes les informations nécessaires en lien avec le sport dans le canton. Il répondra aux questions et transmettra les informations ou les contacts.

Tâches incombant aux communes

Les communes jouent un rôle central en matière de promotion du sport et de l'activité physique. Le potentiel d'action à l'échelle communale est grand et l'éventail des possibilités, très large: les communes créent les conditions propices à la pratique du sport, soutiennent des initiatives bénéficiant à tous les groupes cibles et s'engagent en faveur de la qualité et la durabilité des mesures mises en œuvre au plan local. Elles mettent notamment à disposition les infrastructures nécessaires aux associations, aux écoles et aux autres groupements. En leur qualité de propriétaires et, bien souvent, d'exploitantes de ces infrastructures, elles en assurent le financement, l'exploitation et l'entretien.

Par la formation, le conseil, l'acquisition et l'échange de savoir, la Confédération et les cantons soutiennent les communes dans la coordination sportive régionale et locale, en vue de proposer des sports et activités physiques répondant aux besoins des destinataires.

Collaboration avec la Confédération

Le canton de Berne est tenu de diriger, organiser, mettre en œuvre et promouvoir Jeunesse+Sport en application des prescriptions fédérales. Pour le reste, l'autonomie cantonale est importante en ce qui concerne la promotion du sport et de l'activité physique. Les règles fédérales sur le sport scolaire obligatoire à l'école et au degré secondaire II constituent une exception notable à ce principe.

Collaboration avec les organisations et instances responsables du sport, les organisations touristiques et les privés

Les associations sportives et leurs fédérations respectives sont les structures proposant le plus grand nombre d'entraînements, de cours de sport et de compétitions. Elles organisent des manifestations sportives et, à ce titre, contribuent de manière décisive à la promotion du sport des jeunes, du sport de masse et du sport d'élite. Le canton de Berne collabore étroitement avec elles, l'OFSP (Macolin) et Swiss Olympic. Il peut déléguer des tâches à des autorités responsables en matière de la promotion du sport et de l'activité physique, et conclure avec elles des conventions de prestation. Le canton de Berne crée les conditions générales permettant de mettre en lien les intervenants de la promotion du sport et entretient des contacts réguliers avec ces organisations.



